

Dossier n° : 26527304
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL
Déposé le : 18 septembre 25 16:24

Identité du demandeur

Civilité : M.
Nom : hertzog
Prénom : jerome

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées

- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

autorisation de prélèvement et de perturbations intentionnels des espèces protégées

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

87 – Haute-Vienne

Activité principale

Infrastructures aéroportuaires

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Oui

Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.

1. Porteur de projet**Le demandeur est...**

une personne morale

Numéro de SIRET

SIRET	: 25870021000010
SIRET du siège social	: 25870021000010
Dénomination	: SYND MIXTE AEROPORT LIMOGES BELLEGARDE
Forme juridique	: Syndicat mixte ouvert
Libellé NAF	: Services auxiliaires des transports aériens
Code NAF	: 52.23Z
Date de création	: 3 juin 1994
État administratif	: en activité
Effectif (ISPF)	: 1 ou 2 salariés
Code effectif	: 01
Adresse	: SYND MIXTE AEROPORT LIMOGES BELLEGARDE

AVENUE DE L'AEROPORT

87100 LIMOGES
FRANCE

Adresse

81 avenue de l'Aéroport 87100 Limoges

Code INSEE :

87085

Code Postal :

87100

Département :

87 – Haute-Vienne

Nom du représentant

hertzog

Prénom du représentant

jerome

Qualité du représentant

réfèrent prévention du risque animalier

2. Description du projet

Description synthétique du projet

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires. Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de LIMOGES Bellegarde est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Ces pratiques visant la sécurité des vols sont soumises aux dispositions légales concernant les espèces de faune protégées et chassables, pour ce qui concerne la perturbation, la destruction et la modification de leurs milieux de vie. Dans ce cadre, la perturbation et la modification de leurs milieux, non létales, sont autorisées juridiquement par arrêté préfectoral.

Pour réaliser le prélèvement d'animaux à risque, nous sollicitons préventivement une dérogation exceptionnelle à la protection des espèces, selon les dispositions prévues à l'article L.411-2 du code de l'environnement et selon l'arrêté du 13 Février 2015 du ministère

de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

De même, pour les espèces de faune

chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la législation relative à la chasse s'applique et nous demandons une autorisation, selon les dispositions prévues à l'article R.427-5 du code de l'environnement.

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Cartographie du projet

- Un point situé à 45°51'36"N 1°10'48"E

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?

Ne sait pas encore

3. Espèces concernées par la dérogation

noms vernaculaires	noms scientifique	CD_REF	nombre individus
Choucas des tours	Coloeus monedula	4497	11-100
Héron cendré	Ardea cinerea	2506	
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus,	2669	0-10
Buse variable	Buteo buteo	2623	0-10
Milan noir	Milvus migrans	2840	
Goéland argenté	Larus argentatus	3302	0-10
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	530157	0-10
Grue cendrée	Grus grus	3076	
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	2517	

4. Justifications de la demande de dérogation

Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet

- Selon le décret et l'arrêté du 13 juin 2024 relatif à la prévention du risque animalier sur les aérodromes.

L'article 2 est applicable à l'aéroport de Limoges, car celui-ci est certifié au titre du règlement (EU) 2018/1139

A l'aéroport de Limoges les Articles 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 16 - 17 et 22 sont applicables

- Selon l'arrête du 13 février 2015 destruction des espèces protégés sur aérodromes

Motif de la dérogation

Dans l'intérêt de la sécurité aérienne

5. Période de l'opération

Date de début d'intervention

01 janvier 2026

Date de fin d'intervention

31 décembre 2026